

Séance extraordinaire au Conseil municipal
du 16 Mars 1957

L'an mil neuf cent cinquante sept, le samedi seize mars à vingt heures trente le Conseil municipal de la ville de Rezé s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Bénézet, Maire, suivant convocation faite le douze mars mil neuf cent cinquante sept et cela, conformément à la loi.

Ordre du Jour:

Une seule question à l'ordre du jour:

" Examen et vote des subventions aux sociétés.

Etaient présents: M. Bénézet, Maire;

M. Docteur Colleur, Merrand et M^{me} Gendroy Clair, adjoints;
M. Babin, Boutin, Garreau, Glajean, Guillard, Lefort,
Lubert, Marot, Massieu, Moriceau, Neau, Olive,
Pennanéac'h, Plancher et Bessier;

Absents excusés mais ayant donné procuration pour voter en leur nom:

M. Barbo, Biron, Cassard, Dupont, Marchais, Quirion, Patroy
et Redor.

Secrétaire administratif: M. Cambier, chef de bureau.

Le Maire ouvre la séance.

Comme il s'agit de la continuation de l'ordre du jour fixé par convocation en date du 28 janvier 1957, M^{me} Gendroy Clair, à l'unanimité, est à nouveau désignée comme secrétaire de séance.

Examen et vote des subventions aux sociétés:

Le Maire indique de prime abord que, contrairement aux années précédentes, un nouveau mode d'attribution des subventions aux sociétés locales ou moy a été établi: celui étudié en 1955 n'ayant pas été retenu. Comme l'année dernière, l'Administration a divisé le nombre de ces sociétés en six groupes:

1^{er} Groupe: sociétés sportives
2^{ème} : secours mutuels
3^{ème} : Anciens Combattants
4^{ème} : Les Amicales
5^{ème} : Autres sociétés se décomposant comme suit:

- Croix d'Or
- Syndicat d'initiative de Bretemoult
- S^{te} mutuelle de Rezé contre la mortalité du bétail



6^{ème} et dernier groupe: sociétés non locales

Conformément à la proposition de M. Boutin, formulée lors de la réunion de la Commission des Finances du samedi deux Mars 1957, chaque Président des divers partis représentés au Conseil municipal, devant envoyer en Mairie un projet de répartition.

Le Maire donne lecture des projets reçus, ~~après~~ par sociétés et par groupes :

Récapitulation par groupes

Les six Groupes intéressés	Résultat des propositions par les divers partis				
	Indépendants	M.R.P.	Radical	Socialiste	Communiste
1 ^{er} Groupe	64.000 ^f	49.000 ^f	50.000 ^f	24.000 ^f	27.000 ^f
2 ^{ème}	45.000 ^f	28.000 ^f	48.000 ^f	56.000 ^f	66.000 ^f
3 ^{ème}	20.000 ^f	17.000 ^f	23.000 ^f	20.000 ^f	23.000 ^f
4 ^{ème}	37.000 ^f	23.000 ^f	22.000 ^f	43.000 ^f	39.000 ^f
5 ^{ème}	18.000 ^f	11.000 ^f	28.000 ^f	22.000 ^f	22.000 ^f
6 ^{ème}	15.700 ^f	20.700 ^f	19.000 ^f	11.000 ^f	26.000 ^f
Total général	199.700 ^f	148.700 ^f	190.000 ^f	176.000 ^f	203.000 ^f

Le Maire explique alors que lui et le M.R.P. n'ont pas compris la subvention normale avec la subvention exceptionnelle attribuée autrefois: Celle-ci devant être donnée que dans des cas vraiment exceptionnels.

Discussion ...

Cou cours de la discussion, le Maire indique que l'on aurait pu additionner tous les adhérents figurant dans les diverses sociétés et diviser le montant de la subvention allouée pour l'année 1956, soit: 200.000 francs par le nombre de ses adhérents, c'est-à-dire: 4.721. Ce qui donnerait 42 fr 36 par sociétaire.

M. Boutin est d'accord sur ce principe et ajoute que c'est le mode de répartition le plus juste.

M. Plancher fait observer de son côté que, dans le mode actuel, il faudrait faire une discrimination entre toutes ces sociétés.

Le Maire répond que cela a été fait dans les 6 groupes.

Après le pointage des chiffres par sociétés, M. Plancher propose d'additionner les sommes fixées par chaque parti et de les diviser ensuite par le nombre de partis ayant proposé une subvention: Ce qui est admis à l'unanimité.

Les résultats arrondis ont donné, par sociétés et par groupes, les chiffres suivants:

Voir tableau ci-contre ...

noms des sociétés secourues, par groupes:	montant de la subvention attribuée	
	par sociétés	par groupes
<u>1^{er} Groupe: Sociétés sportives:</u>		
Clubs sportives de Bouguenais-Bezé ...	18.000 ^f	
Amicale laïque sportive de Bezé ...	5.000 ^f	
Fédération nationale des Auberges de Jeunesse (section de Bezé)	3.000 ^f	
Eclaireurs de France ...	1.500 ^f	
Rayon sportif féminin "La Marguerite de St-Paul" ...	6.000 ^f	
Scouts de France ...	2.500 ^f	
Société sportive "La Fraternelle de Bezé" ...	6.000 ^f	
Union fraternelle de St-Paul ...	7.600 ^f	
Total du premier groupe:	49.600 ^f	49.600 ^f
<u>2^{ème} Groupe: Secours mutuels:</u>		
Caisse de secours mutuels de la Société Industrielle de Nantes ...	11.000 ^f	
Fédération nationale des mutilés du travail, Assurés sociaux, Invalides civils et leurs ayants droit "F.N.M.T.-A.S.I.C" ...	7.000 ^f	
Société mutualiste de Bretemoult ...	11.000 ^f	
Société de secours mutuels: "La Fraternelle de St-Paul" ...	11.000 ^f	
Union des Travailleurs de France ...	11.000 ^f	
Union des Vieux Travailleurs ...	5.000 ^f	
Total du 2 ^{ème} Groupe:	49.000 ^f	49.000 ^f
<u>3^{ème} Groupe: Anciens Combattants:</u>		
Association communale des Prisonniers de guerre ...	7.500 ^f	
Association départementale Loire-Inférieure "Les Fils de Buis" ...	2.500 ^f	
Société des Anciens Combattants: A.R.A.C.: 1.380 ^f	} ... 8.000 ^f	
F.O.P.A.C.: 335 ^f		
U.N.C.: 6.285 ^f		
Association départementale des Travailleurs déportés de la Loire-Inférieure section de Bezé ...	5.000 ^f	
Total du 3 ^{ème} Groupe:	23.000 ^f	23.000 ^f
à reporter ...		121.600 ^f



Noms des sociétés secourues, par groupes :	Montant de la subvention attribuée	
	par sociétés	par groupes
Reports ...		121.600 ^f
<u>4^{ème} Groupe : Ses Amicales :</u>		
Amicale mixte des Anciens Elèves des Ecoles publiques A.E.P.R. ...	15.000 ^f	
Amicale mixte des Ecoles laïques de Payon ...	4.000 ^f	
Amicale mixte des Elèves et Amis des Ecoles laïques de Rezé-Bourg ...	10.500 ^f	
Association des Familles nombreuses et Jeunes Foyers de Rezé-P'ousseau ...	3.500 ^f	
Total du 4 ^{ème} Groupe ...	33.000 ^f	33.000 ^f
<u>5^{ème} Groupe : Autres sociétés :</u>		
Croix d'Or (Section de Rezé) ...	1.200 ^f	
Syndicat d'initiative de Brestemoult ...	20.000 ^f	
Société mutuelle de Rezé contre la mortalité du bétail ...	1.200 ^f	
Total du 5 ^{ème} Groupe ...	22.400 ^f	22.400 ^f
<u>6^{ème} Groupe : Sociétés non locales :</u>		
Association Valentin Flamy pour le Bien des Aveugles ...	3.000 ^f	
Fête de la Jeunesse de Nantes (Ecoles publiques) ...	5.000 ^f	
Œuvre des pupilles des Ecoles publiques de la Loire-Inférieure ...	2.000 ^f	
Office départemental des Anciens Combattants ...	3.000 ^f	
Amicale des malades du Sana de Maubrevin ...	2.000 ^f	
Orphelinat de la S.N.C.F. et Sana des Cheminots ...	3.000 ^f	
Foyer du Jeune Travailleur ...	2.000 ^f	
Géolo-club de la Loire-Inférieure ...	3.000 ^f	
Total du 6 ^{ème} Groupe ...	23.000 ^f	23.000 ^f
<u>Récapitulation générale :</u>		200.000 ^f

M. Marot fait observer qu'il avait alloué dans son projet: 5.000 francs pour l'association familiale des Familles nombreuses et Jeunes Foyers de Rezé; Brestemoult, Les Couets dont le siège social est au Café des Amis, à Rezé et qu'il ne voit pas le nom de cette Association parmi les groupes que l'on vient de citer.

Le maire lui répond que le Président de cette société n'ayant pas répondu,

à ce jour, à notre lettre du 15 février dernier, lui demandant le nombre de ses adhérents, l'a n'a donc pu la faire figurer pour attribution de subventions.

En ce qui concerne les trois anciennes amicales sportives de Rezé-bourg, Ragon et notamment, celle de Pont-Pousseau, à laquelle, M. Marot vient de faire remarquer qu'il lui attribue également une subvention de 5.000 francs, M. le Maire lui fait savoir que les trois anciennes amicales, ayant fusionné en 1955 sous l'appellation de "Amicale laïque sportive de Rezé", il n'y a plus désormais, à ne tenir compte que d'une seule société. Du reste, en 1955, la subvention allouée le fut au seul titre de l'Amicale sportive de Rezé en question, c'est-à-dire : 5.000 francs à titre de subvention permanente et un versement de 4.000 francs à titre de subvention exceptionnelle, soit "9.000 francs pour les trois groupes sportifs fusionnés.

Ce principe de société unique, par suite de fusion, fut donc repris pour le calcul des subventions aux sociétés, en 1956.

D'autre part, et sur la demande de M. Guillard, une autre subvention de 5.000 francs sera attribuée à l'Association des Déportés politiques de la section de Rezé, lorsque celle-ci aura fait parvenir en mairie, une demande écrite la concernant.

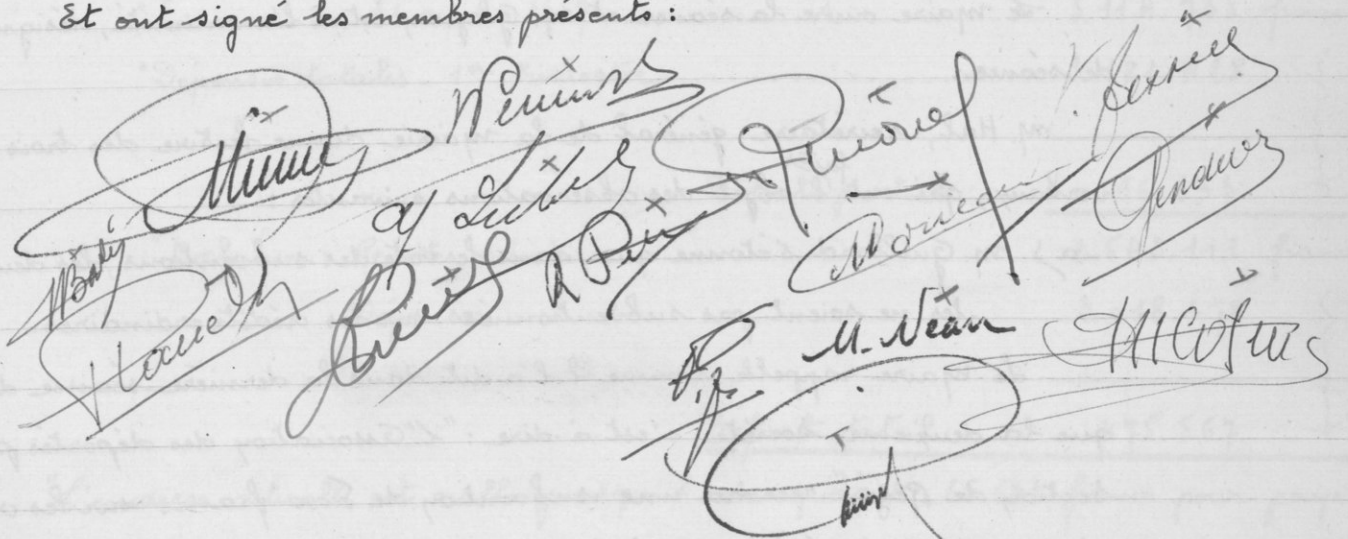
Finalement, le Maire met aux voix les subventions fixées ci-dessus.

Lesdites subventions sont votées à l'unanimité, sauf une abstention : celle de M. Boutin.

En conséquence, les subventions aux sociétés pour l'année 1956 sont ré-parties comme ci-dessus et les dépenses, ainsi décidées, seront prises en charge ^{dans la limite} des crédits prévus au budget primitif de l'exercice 1956.

L'Ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq, ce même jour, samedi seize mars mil neuf cent cinquante-sept.

Et ont signé les membres présents :


 A collection of handwritten signatures in black ink, some with small 'x' marks above them. The signatures are arranged in two rows. The top row includes names like 'M. Marot', 'M. Guillard', 'M. Marot', 'M. Marot', and 'M. Marot'. The bottom row includes names like 'M. Marot', 'M. Marot', 'M. Marot', and 'M. Marot'.